

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 1^{er} septembre 2026 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'administration centrale

NOR : JUST2625287A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'administration centrale désignée par les organisations syndicales habilitées et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UNSA Justice (4 sièges)	Mme DEBATS Sandrine Mme MIN Corinne M. MARTIGNE Christophe Mme AGUILERA Estelle	Mme BIGOR Murielle Mme DEREAC Conception M. DUMONT WATTRE Emmanuel Mme ARMAL Laure
CFDT fédération interco (3 sièges)	Mme MATIAS Elisabeth M. REDARES Jean-Jacques Mme MACLE Maryne	Mme FRANCOIS Emmanuelle M. PINHO Jean-Philippe Mme LECAMP Sylvie
CGT - SM (3 sièges)	Mme BARTHEZ Floriane Mme LELAURIN Alexa Mme CHILLON Sandie	Mme MOUTOUSSAMY- RIQUET Elsa Mme NANCEL Stéphanie M. NONY Fabien
FO (1 siège)	Mme LOPES DA COSTA Valérie	Mme TALBI Adriana

Article 2

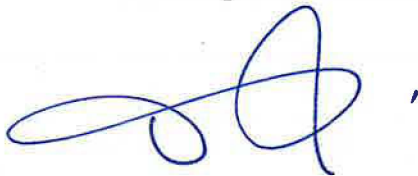
L'arrêté du 16 juin 2025 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'administration centrale est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **01 SEP. 2026**

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice du dialogue social, de la négociation
et de la qualité de vie au travail,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a final flourish.

C. DESHORS